

ARTICLE 4

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

Objectifs

- **Des investissements demeurent nécessaires pour aménager ou compléter le réseau routier.**
- **L'Etat et la Région privilégieront l'environnement et la requalification des voies existantes, le renforcement de la sécurité et l'amélioration de l'information des usagers, les déviations d'agglomérations pour permettre la reconquête des centres-villes, la poursuite de l'aménagement de la Francilienne ainsi que la desserte des villes nouvelles de Marne-la-Vallée et Sénart et des sites de développement urbain.**

d'aménagement routier comprenant, à la fois, des élargissements de voies existantes et des échangeurs. Ils participeront également à la réalisation de voiries internes aux villes nouvelles et aux pôles de développement.

4 - L'Etat et la Région s'engagent dans un programme ambitieux d'amélioration de la sécurité routière, qui s'attachera essentiellement au traitement des sections les plus dangereuses.

5 - Parallèlement, le projet SIRIUS sera mené à son terme par l'équipement des autoroutes et voies rapides à l'Ouest de la région et, conformément aux orientations du plan de déplacements urbains, des actions de régulation seront mises en œuvre.

DEFINITION DES ACTIONS

1 - L'Etat et la Région porteront prioritairement leurs efforts sur la construction de déviations d'agglomérations, principalement en grande couronne.

2 - L'Etat et la Région assureront la poursuite de l'aménagement des sections de la Francilienne desservant Evry, Sénart et Marne-la-Vallée.

3 - Afin d'améliorer l'attractivité des pôles de développement urbain et économique de la Région, et en premier lieu des villes nouvelles, l'Etat et la Région soutiendront un programme

MODALITES D'INTERVENTION

Les engagements de l'Etat et de la Région à ce contrat sont respectivement de 2 580 MF et de 4 695 MF. Les conditions de ce financement sont précisées à l'article 6 «Financement des infrastructures».

- Clés de financement :

La clé de financement sera généralement 30 % Etat, 70 % Région. Toutefois, l'opération SIRIUS, les systèmes de régulation du trafic, la voirie des villes nouvelles et des pôles de développement seront financés à parité par l'Etat et la Région.

LISTE D'OPERATIONS

INFRASTRUCTURES ROUTIERES	Etat et région	Participation des collectivités locales	TOTAL (MF)
<i>Francilienne</i>			
77 Francilienne est entre A4 et RD361	550		550
91 Francilienne RD33-RN7	600	50	650
SOUS TOTAL	1 150	50	1 200
<i>Sécurité et qualité</i>			
77 Sécurité Fontainebleau*	150		150
77 Sécurité RN3 Meaux	150		150
77 Sécurité RN6 Nord de Melun	50		50
78 RN10 sécurité Rambouillet - Ablis	91	15	106
78 RN10 traversée de St Quentin en Yvelines	160		160
78 RN184 St Germain - Conflans	170	30	200
78 RN191 entre Ablis et A10	160	40	200
78 Sécurité RN13 (carrefour Maladrerie)	102	18	120
91 RN6 Carrefour de Villeroy	50	50	100
95 Mise en sécurité de la RN17	160		160
Mise en œuvre du PRAS	100		100
Régulations d'accès	100		100
SIRIUS Ouest	380		380
SOUS TOTAL	1 823	153	1 976

* Ce montant sera abondé de 20 MF de crédits régionaux hors contrat de plan

INFRASTRUCTURES ROUTIERES	Etat et région	Participation des collectivités locales	TOTAL (MF)
<i>Desserte des pôles & des villes nouvelles</i>			
77 A4 Echangeur de Jossigny	57		57
78 Echangeur RN286-RD91	30	20	50
78 RN286	427		427
91 Ring des Ulis - Courtabœuf	110	28	138
92 Echangeur A86-A14 à La Défense	260		260
93 A1 Blanc Mesnil couverture et élargissement	700		700
93 A170xRN2 à Villepinte	80		80
95 RD902 sur A1 et périphérique de Roissy	23	14	37
95 Echangeur A15-RN184	125		125
Pôles	150		150
Villes Nouvelles	250		250
SOUS TOTAL	2 212	62	2 274
<i>Déviations d'agglomérations</i>			
77 A140: Déviation de Meaux	752		752
77 A140: Echangeur de Quincy - Voisins	20		20
78 RN10 Déviation de Rambouillet	65	10	75
94 RN19 Déviation de Boissy St Léger	750		750
78 RN12 déviation de Jouars	44		44
95 BIP ouest	102		102
95 BIP est	295		295
95 Bouclage d'A115	297		297
95 RN14 Déviation de St Clair sur Epte	20	8	28
SOUS TOTAL	2345	18	2363
<i>Préparation des projets futurs</i>			
Etudes* et acquisitions foncières	190	30	220
SOUS TOTAL	190	30	220
TOTAL	7720	313	8033

*notamment pour les opérations suivantes : étude de circulation à Paris, C 5, C 13 - F 13, mise à 2x2 voies des RN 444 et RD 117, déviation de la RN 6 à Villeneuve Saint Georges, requalification de la RN 34 à Nogent-Le Perreux, expertise du tronç commun A 4 - A 86 et enfouissement de la RN 13 à Neuilly-sur-Seine

Par ailleurs, l'Etat et la Région s'engagent à apporter hors contrat de plan, selon les clés fixées au présent article, les financements nécessaires à la réalisation du contournement de Roissy et des

travaux liés à A86 (Pont de Nogent, Fresnes, Antony, Vélizy, Rueil et élargissement d'A 13 entre Vaucresson et Rocquencourt).